



Est-ce que je dois m'inscrire au Crous et quand ?

Réponse

Dès l'obtention du concours pour la 1ère demande.

Pour les formations pluriannuelles, la demande (pour la L2 ou L3) peut se faire dès l'ouverture de la plateforme nationale du CROUS (février).

Cette réponse a-t-elle été utile ?

Oui

Non

Questions liées à cette réponse

Questions

[Je suis étudiant\(e\) avant l'entrée en formation sanitaire ou sociale](#)

[> Retour à la FAQ](#)